

Communiqué du 11 décembre 2018

Vient de paraître au CEET

Le Centre d'études de l'emploi et du travail (CEET) vient de publier le **Document de travail** n° 197, « **Effet d'une réduction de la durée d'indemnisation du congé parental sur l'activité des mères : une évaluation de la réforme de 2015** » /



La réforme du congé parental, entrée en vigueur en janvier 2015, s'est traduite par une réduction de sa durée d'indemnisation de 36 à 24 mois dès lors que ce congé n'est pris que par l'un des deux parents. L'objectif de ce document de travail est d'étudier dans quelle mesure cette réforme a pu modifier la probabilité des mères d'avoir recours à ce dispositif, l'indemnisation ne couvrant plus désormais l'intégralité de la période allant de la naissance jusqu'à la scolarisation de l'enfant. Pour identifier l'effet causal de cette réforme, nous exploitons les données de l'enquête Emploi et mettons en œuvre une méthodologie combinant régression sur discontinuité et double différences.

Cette réforme a eu pour conséquence de réduire la probabilité de recourir au congé parental à temps plein d'environ 9 points de pourcentage. Cela suggère que les difficultés organisationnelles et/ou financières liées à la garde des enfants s'accroissent à mesure que ces derniers grandissent, conduisant certaines mères à renoncer à prendre un congé parental dès lors que ce dernier n'est plus indemnisé au cours de l'année précédant la scolarisation. Cela explique pourquoi les mères les plus particulièrement affectées par cette réforme sont les moins diplômées, les salariées du secteur privé et celles travaillant à mi-temps.

Document de travail, n° 197, décembre 2018

Mathieu Narcy et Florent Sari

<http://ceet.cnam.fr/publications/documents-de-travail/effet-d-une-reduction-de-la-duree-d-indemnisation-du-conge-parental-sur-l-activite-des-meres-une-evaluation-de-la-reforme-de-2015-1042330.kjsp?RH=1507126380703>

Suivez le CEET sur Twitter : <https://twitter.com/CeeEtudesEmploi>